



C'est l'épilogue du procès des activistes camerounais ayant pris part au saccage de l'ambassade à Paris en 2019.

Les mis en cause, le Robert Wanto dit « général Wanto », Abdoulaye Thiam dit « Calibro Calibri » et Nelson Azonsop Tchetchago sont désormais fixés sur leur sort.

Le verdict est tombé ce 5 juillet 2021 au Parquet correctionnel de Paris. Des peines légères ont été infligées à ces activistes très opposés au régime de Yaoundé.

Le général Wanto ecope de 3 mois avec sursis sans inscription de la condamnation sur le casier judiciaire ; Calibro Calibri 3 mois avec sursis sans inscription de la condamnation sur le casier judiciaire et Nelson Azonsop Tchetchago , 4 mois avec sursis sans inscription de la condamnation sur le casier judiciaire.

Ces activistes, membres de la brigade anti-sardinards, ont par ailleurs écopé d'une amende de 127 euros chacun et les dommages et intérêt en solidarité 4500 euros. Soit 1500 euros (1 million Fcfa) par personne, apprend-on.

Ils sont donc été déclarés coupables des casses de l'Ambassade du Cameroun à Paris le 26 janvier 2019.

Toutefois, c'est la grosse désillusion pour la partie camerounaise qui espérait de lourdes sanctions pour la bande à Calibri Calibro. Pour déposer la plainte au pénal, Yaoundé avait mobilisé un collectif de 3 avocats, Me Marie Paul Edjang, Me Youmeni et une avocate française ont perçus dans cette affaire 45 000 euros. Soit environ 30 millions fcfa. 10 millions fcfa par personne.
